



*Mairie de
Boissy La Rivière*

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE**

DELIBERATION n° 08/2023

Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE

**Séance : Jeudi 09 mars 2023
Convocation : jeudi 02 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mars à 19 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents : Robert BECH – Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET – Valérie JUNOT - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER – Dominique LEROUX – Véronique RIAUD – Gilles TOURNIER - Vincent ROUDAUT

Absente excusée : Pascal GUERIN -

A donné pouvoir à :

Secrétaire de séance : Vincent ROUDAUT

Objet : modification du temps de travail

- Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de l'accroissement de travail actuel et à venir il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi de secrétaire de mairie (Rédacteur principal 1^{ère} classe).

Cette modification est assimilée à la création d'un nouvel emploi car elle :

- modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-2 et 3 du code général de la fonction publique, de créer un emploi de secrétaire de mairie (sur le grade de rédacteur principal 1^{ère} classe) à temps non complet pour une durée de 32 heures par semaine à compter du 01 avril 2023.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-2 et 3,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la proposition du Maire ;
de modifier ainsi le tableau des emplois,
d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à Boissy-La-Rivière, le 09/03/2023

Le Maire, dominique LEROUX

- Transmis au représentant de l'Etat le : 14/03/2023

- Publié le : 14/03/2023

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière